

POLOGNE

Malgré une croissance substantielle depuis le début de la transition vers l'économie de marché, les taux d'activité ont baissé, le chômage est très élevé et le PIB par habitant est nettement inférieur à la moyenne OCDE.

Priorités reposant sur des indicateurs

Revoir les conditions d'accès aux régimes d'invalidité

Le système de prestations d'invalidité assure un revenu net deux fois supérieur à celui retiré d'un emploi rémunéré au salaire minimum, ce qui crée un phénomène grave de piège de la dépendance et affaiblit sensiblement les incitations au travail.

Mesures prises : Les taux d'entrée dans les régimes d'invalidité ont été abaissés, et il est prévu de réduire le nombre et les catégories d'invalidités et de pensions connexes, en procédant notamment à une réévaluation unique de la situation de tous les titulaires de pensions d'invalidité ayant moins de 55 ans.

Recommandations : Appliquer une procédure de réévaluation plus stricte et régulière des titulaires de pensions d'invalidité, y compris des bénéficiaires de pensions d'invalidité permanente. Mettre en place une prestation à durée limitée pour faciliter le retour à l'emploi des personnes exclues du système.

Réduire les participations publiques

Le rythme des privatisations s'est ralenti, ce qui a retardé l'intensification des pressions concurrentielles dans certains secteurs. En outre, le soutien dont continuent de bénéficier des entreprises déficitaires entrave la croissance de la productivité globale.

Mesures prises : Les autorités ont annoncé leur intention d'accélérer le rythme des privatisations, et certaines propositions de vente ont été formulées concernant les participations résiduelles dans des entreprises où, à la suite de précédentes cessions, l'État conserve un bloc de contrôle ou une position majoritaire.

Recommandations : Accorder moins d'importance au prix de vente et davantage au rapport global coûts-avantages pour la société. Chercher des investisseurs pour les entreprises encore détenues par l'État. Reconsidérer la stratégie qui consiste à fusionner les entreprises publiques avant de les céder, afin d'éviter la création de monopoles.

Réduire les obstacles aux prises de participation étrangères

Bien que les obstacles aux prises de participation étrangères aient été sensiblement réduits au cours des dernières années, ils figurent toujours parmi les plus importants dans la zone OCDE. La présence massive de l'État dans l'économie, la possibilité dont il dispose d'utiliser ses droits de vote spéciaux aux fins de sélection et l'organisation médiocre des services d'information des investisseurs étrangers sont autant de facteurs ayant contribué au déclin des entrées d'investissement direct étranger.

Mesures prises : Une agence de promotion de l'investissement étranger a été créée, ce qui a permis d'améliorer l'offre d'informations destinées aux investisseurs potentiels.

Recommandations : Assouplir les dispositions restrictives en vigueur, notamment en ce qui concerne la limite légale relative à la proportion d'actions que peuvent acheter des investisseurs étrangers, et les droits de vote spéciaux que l'État peut exercer en cas de tentative d'acquisition par des investisseurs étrangers. Renforcer les capacités de l'agence de promotion de l'investissement étranger, afin qu'elle devienne un guichet unique conseillant les investisseurs étrangers potentiels.

Autres priorités essentielles

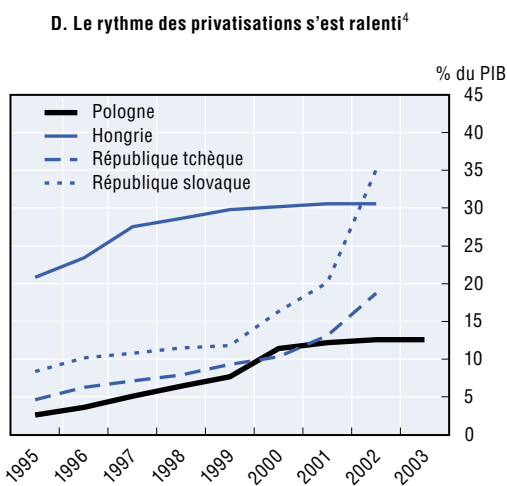
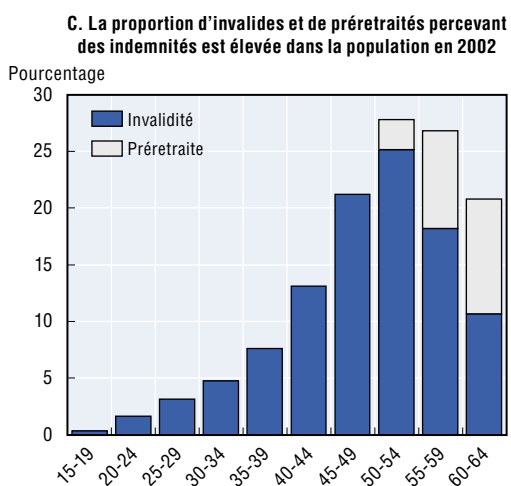
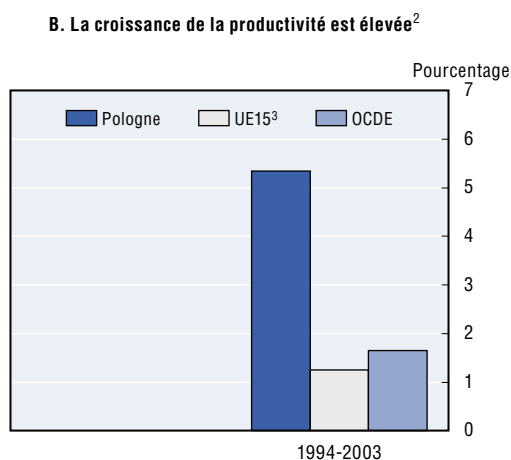
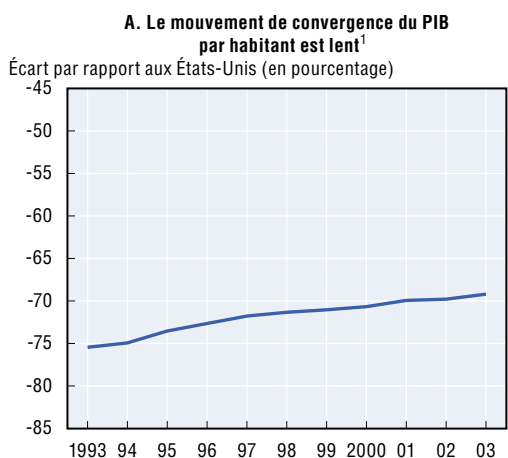
- Améliorer les infrastructures de transport et de logement, afin de renforcer la mobilité de la main-d'œuvre vers les zones caractérisés par des niveaux d'emploi plus élevés et des postes mieux rémunérés.
- Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes et des travailleurs peu qualifiés, en veillant à ce que le salaire minimum n'augmente pas sensiblement par rapport aux salaires moyens, et en recourant à des prestations liées à l'exercice d'un emploi pour relever le niveau des revenus du travail. Étendre l'application du programme de salaire minimum réduit aux chômeurs de longue durée et aux personnes ne bénéficiant plus de pension d'invalidité.

POLOGNE

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	..	4.1	5.0	3.3
Taux d'emploi tendanciel	..	57.9	55.4	54.2
Taux d'activité tendanciel	..	67.3	65.2	64.0
Taux de chômage structurel (NAIRU)	..	13.9	15.0	15.3

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. Croissance annuelle du PIB par personne occupée.
3. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.
4. Recettes de privatisation cummulées, en pourcentage du PIB.

Source : Graphiques A et B : *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphiques C et D : *Études économiques de l'OCDE*, Pologne 2004.